

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LA ROCHELLE - 1704 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 19/06/2026 - 6986 - 2021 B 00345 - 489 229 468 - A.B. & D.B.
CONSEIL

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le 5 juin 2026 à 14 heures, les Associés de la Société A.B & D.B. CONSEIL, Société à responsabilité limitée, au capital de 10 000 euros, se sont réunis spontanément au siège social 32 avenue des Boucholeurs, 17340 CHATELAILLON-PLAGE, en Assemblée Générale ordinaire,

Sont présents et ont élargé la feuille de présence en entrant en séance :

. Monsieur Dominique BOHANNE, propriétaire de	51 parts
. Madame Annie BREHAUT, propriétaire de	49 parts
Soit un total de	----- 100 parts

En sa qualité de Gérante, Madame Annie BREHAUT, préside la séance et constate que les Associés présents possèdent 100 parts sociales, soit la totalité des parts composant le capital social. L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et est en mesure de délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de la gérante
- Approbation des comptes de l'exercice 2025 et affectation des résultats
- Pouvoirs en vue des formalités

RAPPORT DE LA GERANTE

Le chiffre d'affaires 2025 se situe à 2440 € soit une légère baisse par rapport à 2024

L'activité reste sensiblement la même qu'en 2024

Le résultat d'exploitation pour l'année 2025 est de 71 €, La baisse de ce résultat est dû à l'augmentation des charges générées par la réfection du site internet, courant 2025.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus à prendre la parole, les associés passent au vote de la résolution suivante :

- Les associés approuvent le rapport de la gérante et les comptes au 31 décembre 2025 faisant ressortir un bénéfice de 71 € qui sera affecté au compte « report à nouveau »

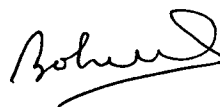
Il est décidé de poursuivre l'activité de la société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus à prendre la parole, la Présidente déclare la séance levée à 14H45 De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés.



Annie BREHAUT
Gérante Associée

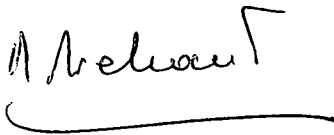
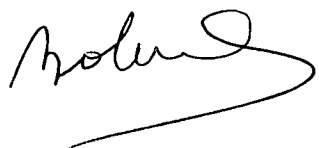


Dominique BOHANNE
Associé

SARL A.B & D.B. CONSEIL

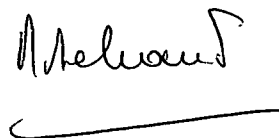
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2026

FEUILLE DE PRESENCE

ASSOCIES	NOMBRE DE PARTS	SIGNATURE
Annie BREHAUT	49	
Dominique BOHANNE	51	

AB&DB CONSEIL
32 avenue des Boucholeurs
17340 CHATELAILLON-PLAGE
Siret :489229468 00041

la Présidente :
Annie BREHAUT



Certifié conforme

M. Meluau
Siraut

AB&DB CONSEIL
32 avenue des Boucholeurs
17340 CHATELAILLON-PLAGE
Siret : 489229468 00041

A B & D B CONSEIL

Liasse fiscale 2025

Exercice comptable du 01/01/2025 au 31/12/2025

Document reçu par les services fiscaux le 15/04/2026 à 18:33

1. COURAGE
2. COURAGE
3. COURAGE
4. COURAGE

1. BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2026

cerfa

N° 15349 - 08

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise A B S D B CONSEIL - SIREN : 489229468									
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12								Néant ☐	
						Exercice N clos le 31/12/2025		N-1	
				Brut		Amortissements, provisions		Net	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)				AA					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement		AB		AC			
		Frais de développement		CX		CO			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG			
		Fonds commercial (1)		AH		AI			
		autres immos incorporelles		AJ		AK			
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO			
		Constructions		AP		AQ			
		Install. techniques, matériel et outillages industriels		AR		AS			
		Autres immos corporelles		AT		AU			
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		AV		AW			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations		CS		CT			
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU		CV			
		Créances rattachées à participations		BB		BC			
		Autres titres immobilisés		BD		BE			
		Prêts		BF		BG			
		Autres immobilisations financières		BH		BI			
		Total (II)		BJ		BK			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM			
		En cours de production de biens		BN		BO			
		En cours de production de services		BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
		Marchandises		BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes sur commandes		BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)		BX		BY			
		Autres créances (3)		BZ		CA			
	DIVERS	Capital souscrit appelé, non versé		CB		CC			
		V.M.P. (dont actions propres:)		CD		CE			
	Disponibilités		CF	464	CG		464	393	
	COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)		CH		CI			
Total (III)		CJ	464	CK		464			
Frais d'émission d'emprunt (IV)		CW							
Primes de remboursement des emprunts (V)		CM							
Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)		CN							
Total général (I à VI)		CO	464	1A		464	393		
(1) Droit au bail				(2) à moins d'un an CP			(3) à + d'1 an CR		
Clause de réserve de propriété - Immob.				stocks			créances		

2. BILAN – PASSIF avant répartition

OGFIP N° 2051-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise [A B 6 D B CONSEIL - SIREN : 489229468]						Néant ☐	
						Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :)				DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB		
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence)				DC		
	Réserve légale (3)				DD	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE		
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)				B1	10 337	10 337
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)				EJ		
	Report à nouveau				DH	-24 211	-24 932
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	71	720
	Subventions d'investissement				DJ		
	Provisions réglementées				DK		
	TOTAL (I)				DL	-2 803	-2 874
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM	
Avances conditionnées				DN			
TOTAL (II)				DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP		
	Provisions pour charges				DQ		
	TOTAL (III)				DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS		
	Autres emprunts obligataires				DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU		
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)				EI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX		
	Dettes fiscales et sociales				DY	3 267	3 267
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ		
	Instrument financier à terme				D1		
	Autres dettes				EA		
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB		
TOTAL (IV)				EC	3 267	3 267	
Écarts de conversion passif et différence d'évaluation				ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	464	393	
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital				1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
			- Écart de réévaluation libre		1D		
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E		
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme				EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH	

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFP N° 2058-B-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A B & D B CONSEIL</u>				Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	25 745
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	25 745
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	-71
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	25 674
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler ci-dessous)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges		8X		8Y	
Provisions pour dépréciation					
Total des provisions pour dépréciation		9D		9E	
Charges à payer					
Total des provisions pour charges à payer		9K		9L	
Totaux (Cadre III)		YN		YO	
Totaux à reporter au tableau 2058-A		ligne WI		ligne WU	
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice
	L1				

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2059-A-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : A B & D B CONSEIL		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐				
I. RÉINTÉGRATIONS						Exercice N clos le 31/12/2025			
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	71		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés					WB			
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles		XX			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI					XY			
	Impôt sur les sociétés					I7			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI		L7	K7		
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- Imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)				I8		
			- Imposées au taux de 0%				ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs		- Plus-values nettes à court terme				WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT	Intérêts excédentaires		SU	Zones d'entreprises		SW	WO		
	Quote part de 12% des plus-values à taux zéro				M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
TOTAL I						WR	71		
II - DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.						WT			
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc.						WU			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- Imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WV		
			- Imposées au taux de 0 %				WH		
			- Imposées au taux de 19 %				WP		
			- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure				WW		
			- Imputées sur les déficits antérieurs				XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19%					I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée					WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:		(	Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation		2A	)	XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX			
Mesures d'incitation	Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer						ZY		
	Majoration d'amortissement						XD		
	Ajustement sur le bénéfice et la contribution	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)	HT	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF	
			ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA	
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)	XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH	XG		
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC			
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD			
	Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)		YI	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI			
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		YL						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2			
III - RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.		Bénéfice (I - II)		XI	71				
		Déficit (II-I)			XJ				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				ZL	-71				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)					XL				
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)				XN	0	XO			

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2026
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDÉCLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A B & D B CONSEIL</u>				Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	25 745
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	25 745
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	-71
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	25 674
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler ci-dessous)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges			8X	8Y	
Provisions pour dépréciation					
Total des provisions pour dépréciation			9D	9E	
Charges à payer					
Total des provisions pour charges à payer			9K	9L	
Totaux (Cadre III)			YN	YO	
Totaux à reporter au tableau 2058-A			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice
	L1				

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DCFIP N° 2059-F-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : A B & D B CONSEIL - SIREN : 489229468				Néant ☐	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	100
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	2	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	Adresse :
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	Adresse :
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	Adresse :
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	MME	Nom complet	DOBREMELLE ANNIE		
Nom d'usage	BREHAUT	% de détention	49	Nb de parts ou actions	
Naissance : Date	09/06/1951	N° Département	93	Commune	DRANCY
				Pays	FRANCE
Adresse : 32 AVENUE DES BOUCHOLEURS 17340 CHATELAILLON-PLAGE FRANCE					
Titre	MR	Nom complet	BOHANNE DOMINIQUE		
Nom d'usage		% de détention	51	Nb de parts ou actions	
Naissance : Date	18/02/1956	N° Département	94	Commune	VILLENEUVE SAINT GEORGE
				Pays	FRANCE
Adresse : 54 ROUTE DE LA CROIX 58310 SAINT AMAND EN PUYSAIE FRANCE					

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

OGFIP N° 2058-C-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A B & D B CONSEIL</u>										Néant ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB			
									- Autres réserves	ZD			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD			Dividendes			ZE			
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions			ZF			
	Total I			ØF			Report à nouveau			ZG			
										Total II		ZH	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N		Exercice N-1	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7				YQ					
	Engagements de crédit-bail immobilier							YR					
	Effets portés à l'escompte et non échus							YS					
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance							YT					
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8				XQ	300	300			
	Personnel extérieur à l'entreprise							YU					
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS					
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV					
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES				ST	2 069	2 035			
	Total du poste (correspondant à la ligne FW du tableau 2052)							ZJ	2 369	2 335			
	Taxe professionnelle, CFE, CVAE							YW					
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques			ZS				9Z					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052							YX					
TVA	Montant de la TVA collectée							YY					
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ					
DIVERS	Montant brut des salaires							ØZ					
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition							ØS					
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société							ZK					
	Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI							ZR	Non				
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG					
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur							RH					
REGIME DE GROUPE	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre			JA		Plus values à 15%	JK		Plus values à 0%	JL			
						Plus values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble			JD		Plus values à 15%	JN		Plus values à 0%	JO			
						Plus values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale						JH		N° SIRET société mère	JJ			
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social								JQ				
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social								JR				
	Revenu brut social (si le montant est négatif)								JS				
	Revenu brut social (si le montant est positif)									JT			

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : A B & D B CONSEIL

SIREN : 489229468

Attestation produite le 15/04/2026

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN